



N° Client : UF3180
N° Police : 12037292/12546192

MR MARCILLAC XAVIER
CC'OLT
82 IMPASSE DE LA TOUR
46090 ARCAMBAL

Coef. Réduction/Majoration : 0,50
Véhicule : DUCATI MULTISTRADA PIK
Identification : GT 437 SX

Le 30/12/2025

AVIS D'ECHEANCE pour la période du 27/01/2026 au 26/01/2027

Cher Monsieur,

Votre contrat arrive à échéance, vous trouverez ci-dessous le détail du renouvellement de votre assurance.

PRIME NETTE	TAXES	COURTAGE D'ASSURANCE	TOTAL A PAYER
487,37	93,46	63,17	644,00 EUR

La somme de 644,00 EUR sera prélevée en une seule fois sur votre compte.

Conformément aux normes bancaires, vos prélèvements sont faits sous la Référence Unique de Mandat n° DX233623577.

Nous avons le plaisir de vous adresser votre attestation d'assurance.

Au 1er avril 2024, la carte verte est supprimée. La preuve de l'assurance est désormais enregistrée par l'assureur dans le fichier des véhicules assurés (FVA) accessible aux forces de l'ordre. L'attestation d'assurance ci-jointe reprend les informations indispensables pour remplir un constat en cas d'accident; conservez-la sur vous.

Votre avantage Client : Voir au verso

XENASSUR

XENASSUR - S.A.S de Courtage d'Assurance au capital de 500 000 euros - R.C.S BORDEAUX 493 147 961 - APE 6622 Z - Siège Social : Rue Cervantès - MERIGNAC - 33735 BORDEAUX Cedex 09
N° ORIAS : 07 008 690 - www.orias.fr - N° Identification TVA : FR 89493147961 - Les opérations d'assurance sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts

Pour gérer votre contrat :
CUBAYNES ASSURANCES
05 65 22 22 84
XENASSUR : 05 56 12 60 20
Pour déclarer ou suivre un sinistre :
05 56 12 60 27
XENASSUR ASSISTANCE
01 41 85 82 61

Vous pourrez vérifier la situation assurantielle de votre véhicule en consultant le fichier des véhicules assurés (www.fva-assurance.fr) ou le serveur vocal (01 83 64 32 22 - coût d'un appel local)

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD ORIGINAL 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS ORIGINAL																																																									
3. VALABLE Du 27/01/2026 Au 26/01/2027 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays/Code assureur/Numéro Police F 944 12037292/12546192																																																									
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur GT-437-SX		6. Catégorie du véhicule *	7. Marque du véhicule DUCATI																																																								
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du bureau approprié, voir au verso																																																											
<table><tr><td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY(**)</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td></tr><tr><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td></tr><tr><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ(**)</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td></tr><tr><td>SRB(**)</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td>UK</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				A	B	BG	CY(**)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ(**)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(**)	TN	TR	UA	UK									
A	B	BG	CY(**)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR																																														
I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK																																														
SLO	CH	AL	AND	AZ(**)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS																																														
SRB(**)	TN	TR	UA	UK																																																							
9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) MR MARCILLAC XAVIER CC'OLT 82 IMPASSE DE LA TOUR 46090 ARCAMBAL		10. Cette carte est délivrée par : Generali Bike Entreprise régle par le Code des Assurances 2 rue Pillet-Will 75009 Paris 11. Signature de l'assureur : Par délégation :																																																									
Renseignements utiles : N° Client: UF3180		* CATEGORIE DE VEHICULES - CODE : A : AUTOMOBILE C : CAMION OU TRACTEUR E : AUTOBUS OU AUTOCAR G : AUTRE B : MOTOCYCLE D : CYCLE A MOTEUR F : REMORQUE																																																									

Véhicule de remplacement pour une durée d'immobilisation supérieure à 48h. Forfait remorquage sur autoroute et voies express dans la limite de 300 Euros. Pour le détail de vos prestations d'assistance, rendez-vous sur : https://www.xenassur.fr/DG_AST.pdf et découvrez votre nouvelle convention.

- CATASTROPHES NATURELLES : franchise fixée par le dernier arrêté interministériel en vigueur. Toutefois, pour les véhicules à usage professionnel, la franchise prévue par le contrat sera appliquée si celle-ci est supérieure. L'étendue et la mise en jeu de la garantie figurent aux Dispositions Générales de votre contrat.
- CONTRAT A TACITE RECONDUCTION : Votre contrat se renouvelle automatiquement pour une période de 12 mois chaque année à son échéance principale sauf résiliation par l'une des deux parties par courrier adressé au moins deux mois avant l'échéance principale. Vous disposez toutefois d'un délai supplémentaire de 20 jours suivant l'envoi de ce courrier (le cachet de la poste faisant foi) pour demander la résiliation de votre contrat. Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois et un jour après la date d'envoi de la notification de la résiliation par votre nouvel assureur.
- EXONERATION DE TVA : en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts, les prestations d'assurance sont exonérées de TVA.
- XENASSUR applique des frais : 2 EUR par prélèvement - Modification, résiliation et impayés 7 EUR - Mise en demeure 15 EUR jusqu'à 150 EUR de prime impayée ou 30 EUR au-delà.

- REDUCTION FRANCHISE : Xenassur récompense la fidélité des bons conducteurs et vous offre une REDUCTION importante de FRANCHISE sur votre contrat MOTO.

- . 3 ans chez Xenassur sans sinistre = réduction de 50% de votre franchise Vol, Incendie et/ou Dommages
- . 5 ans chez Xenassur sans sinistre = réduction de 75% de votre franchise Vol, Incendie et/ou Dommages

Un contrat avec des franchises aussi faibles ! Parlez-en autour de vous.

- Pour toute déclaration de sinistre, appelez le 05 56 12 60 27.

- En cas de panne ou d'accident, appelez XENASSUR ASSISTANCE au 01 41 85 82 61.

La garantie Protection Juridique est souscrite auprès de la compagnie d'assurance L'Equité - RCS PARIS B 572 084 697 - 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS. N° d'identification unique ADEME FR232327_03PBRV.
La garantie Assistance est souscrite auprès d'Europ Assistance - RCS PARIS 451 366 405 - 2 rue Pillet-Will 75009 Paris.

NOMS ET ADRESSES DES BUREAUX

[illegible]

POUR INFORMATION COMPLÉMENTAIRE: CONSULTEZ WWW.COBX.ORG